

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Ce rapport sur le gouvernement d'entreprise a été établi conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce. Il a été approuvé par le Conseil d'administration dans sa délibération du 13 août 2019. Il a notamment pour objet de rendre compte de l'organisation et de la composition des organes d'administration, de direction et de conseil et des délégations de pouvoirs et de compétence accordées au Conseil d'administration de la Société.

CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Dans sa séance du 16 mars 2017, le Conseil d'administration de la Société a décidé d'adopter le Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext de septembre 2016 pour les valeurs moyennes et petites (le « code MiddleNext ») comme code de référence de la Société en matière de gouvernement d'entreprise, estimant qu'il est le plus adapté à sa taille et à la structure de son actionnariat. Ce code est disponible sur le site de MiddleNext dans sa version révisée de septembre 2021 (www.middlenext.com).

Le code MiddleNext contient des points de vigilance qui rappellent les questions que le Conseil d'administration doit se poser pour favoriser le bon fonctionnement de la gouvernance.

A la date de publication du présent rapport, la Société estime s'être conformée à l'ensemble des recommandations édictées par le Code MiddleNext, à l'exception de deux des trois nouvelles recommandations formulées, postérieurement à la clôture des comptes de l'exercice 2020-2021, dans la version révisée du Code de septembre 2021 :

- R8 sur la création d'un comité RSE,
- R5 sur la nécessité pour les membres des conseils de se former très régulièrement.

ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE

DIRECTION GENERALE

La Société est une Société Anonyme à Conseil d'administration. Jusqu'au 3 avril 2020, les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général n'étaient pas séparées.

Depuis le 3 avril 2020, Monsieur Wade J. Rosen est devenu Président du Conseil d'administration et Monsieur Frédéric Chesnais assure la fonction de Directeur Général.

Depuis le 6 avril 2021, Monsieur Wade J. Rosen assume les fonctions de de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général suite à la démission de Monsieur Frédéric Chesnais.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

A ce jour, le Conseil d'Administration est composé de quatre administrateurs, dont 50% d'administrateurs indépendants au sens de la recommandation N°3 du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext. Il est composé comme suit :

- Wade J. Rosen, Président Directeur Général, Administrateur non indépendant
- Alyssa Padia-Walles, Administrateur indépendant ;
- Kelly Bianucci, Administrateur indépendant ;
- Alexandre Zyngier, Administrateur non indépendant.

Monsieur Frédéric Chesnais a été membre du Conseil d'administration du 15 février 2021 au 6 juin 2021 date à laquelle il a démissionné de ses fonctions d'administrateur.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale pour une durée de trois ans.

Représentation équilibrée des femmes et hommes au sein du Conseil d'administration

Le dispositif mis en place par la loi, instaurant un seuil minimum de représentation de 40 % pour les membres des Conseils d'administration et de surveillance des sociétés dont les actions sont admises

aux négociations sur un marché réglementé, s'applique depuis le 1er janvier 2017. A ce jour, la composition du Conseil d'administration de la Société est de quatre membres dont deux femmes.

Déontologie des administrateurs

Conformément à la recommandation N°1 du code MiddleNext, chaque administrateur est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent au moment de sa nomination et est encouragé à observer les règles de déontologie relatives à son mandat.

Les administrateurs doivent se conformer aux règles légales de cumul des mandats, informer le conseil en cas de conflit d'intérêt survenant après l'obtention de son mandat, faire preuve d'assiduité aux réunions du Conseil et d'assemblée générale, et s'assurer qu'ils possèdent toutes les informations nécessaires sur l'ordre du jour des réunions du Conseil avant de prendre toute décision.

Les administrateurs sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du Conseil d'administration.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

L'article 14 des statuts prévoit que le Conseil d'administration de la Société est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus, sauf dérogation résultant des dispositions légales. Le Conseil d'administration ne comporte pas d'administrateur élu par les salariés. Les membres du Conseil d'administration ont été choisis en raison de leurs compétences reconnues dans les domaines du management, de la finance, de la comptabilité, d'une part, et du secteur du loisir interactif, d'autre part.

Conformément au Règlement intérieur de la Société approuvé par le Conseil d'administration le 16 mars 2017, le Conseil d'administration dispose des plus larges pouvoirs de gestion pour agir en toutes circonstances pour et au nom de la Société. Il définit la politique de gestion générale de la Société et veille à sa mise en œuvre et plus généralement est saisi de toute question importante conformément à la recommandation N°6 du code MiddleNext. Le Conseil d'administration valide les orientations stratégiques de la Société et veille à leur mise en œuvre par la direction générale. En particulier, le Conseil d'administration fixe des seuils d'autorisation préalable nécessaires pour que le Directeur général (ou les autres cadres dirigeants) finalise et donne effet aux principales opérations de la Société et approuve le Budget annuel et le plan pluriannuel d'édition de jeux. Le Conseil d'administration approuve également toute modification importante du Budget ou du plan d'édition en cours d'exercice.

Conformément à la loi et au Règlement intérieur du Conseil, les administrateurs disposent des moyens nécessaires pour obtenir toute information essentielle pour procéder à une analyse indépendante et critique de l'activité du Groupe, de sa situation financière, de ses résultats et de ses perspectives. Le Conseil d'administration veille à ce qu'au moins un tiers de ses membres soit des administrateurs indépendants. A la date du présent document, le Conseil d'administration comptait deux administrateurs indépendants sur ses quatre membres (soit 50%) : Mme Alyssa Padia-Walles et Mme Kelly Bianucci.

Le Conseil d'administration de la Société s'est réuni 14 fois au cours de la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021 avec un taux de présence moyen des administrateurs de 100%. Toutes les réunions du Conseil ont été présidées par son Président. Y ont assisté, le secrétaire du Conseil et, selon les sujets traités, les commissaires aux comptes, des dirigeants du Groupe ou des tiers experts.

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au minimum quatre fois par an conformément à la recommandation N°6 du code MiddleNext.

Le Conseil d'administration s'est également réuni plusieurs fois en « Executive Session » (hors la présence de Frédéric Chesnais) pour revoir la situation de la Société et la rémunération de Frédéric Chesnais.

Conformément à la recommandation N°7 du Code MiddleNext, le Conseil d'administration est assisté de deux comités permanents : le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations.

Chaque comité se réunit aussi souvent que nécessaire, sur convocation émanant de son président ou d'au moins la moitié de ses membres, pour examiner tout point relevant de son champ de compétence. Les administrateurs indépendants constituent au moins la moitié des membres des

comités. Chaque comité est présidé par un administrateur indépendant, nommé par le Conseil d'administration.

- Le Comité d'audit assiste le Conseil d'administration dans l'examen et la vérification des états financiers et la vérification de la clarté et de l'exactitude des informations fournies aux actionnaires et aux marchés financiers.

Le Comité d'audit se compose de deux membres : Mme. Kelly Bianucci, administrateur indépendant, Président et M. Alexandre Zyngier. Au cours de l'exercice 2020/2021, le Comité d'audit s'est réuni au préalable de conseils d'administration (le taux de présence était de 100 %) pour traiter des questions comptables et financières.

- Le Comité des nominations et des rémunérations assiste le Conseil d'administration dans son devoir de surveillance de la politique de rémunération du Groupe (dont principalement des dirigeants) et d'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions ou d'actions gratuites. La politique de rémunération et avantages de toutes natures accordés aux dirigeants mandataires sociaux de la Société est conforme à la recommandation N°16 du code MiddleNext, les principes de détermination des rémunérations répondent aux critères d'exhaustivité, d'équilibre, de benchmark, de cohérence, de lisibilité, de mesure et de transparence.

Le Comité des nominations et des rémunérations se compose de : Mme Alyssa Padia Walles, administrateur indépendant, Président et Mme Kelly Bianucci, administrateur indépendant. Au cours de l'exercice 2020/2021, le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni quatre fois (le taux de présence était de 100 %).

Limitation des pouvoirs du Directeur Général

Conformément à la recommandation N°4 du code MiddleNext, tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués ou mis à disposition dans un délai suffisant avant les réunions du Conseil. Chaque administrateur peut, de surcroît, compléter son information de sa propre initiative, le Président Directeur Général étant en permanence à la disposition du Conseil d'administration pour fournir les explications et les éléments d'information significatifs.

À chaque réunion du Conseil, le Directeur général rend compte des opérations courantes et des développements significatifs ayant affecté la Société.

Le Règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit toutefois que l'autorisation préalable dudit Conseil est nécessaire pour les opérations suivantes :

- La création de co-entreprises ou l'acquisition d'activités d'une valeur supérieure à 750 000 euros, l'acquisition de participations ou d'activités ou la signature d'accords de co-entreprise chaque fois que l'opération implique plus de 750 000 euros ;
- La vente ou la cession d'activités ou d'actifs pour plus de 750 000 euros, la cession de toute participation ou activité impliquant un montant supérieur à 750 000 euros ;
- Les fusions ou projets de fusion concernant la Société ou, de manière générale, toutes les opérations impliquant la cession ou la vente de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs de la Société ;
- En cas de contentieux, la signature de toute convention ou règlement amiable négocié ou l'acceptation d'un règlement négocié, chaque fois que le montant dépasse 750 000 euros ;
- L'octroi de garanties sur les actifs de la Société, chaque fois que l'obligation garantie ou la valeur du nantissement est supérieure à 750 000 euros ;
- La signature de tout accord de licence ou de propriété intellectuelle, chaque fois que le montant impliqué est supérieur à un million d'euros.

Mandats et fonctions exercés par les membres des organes d'administration

Wade J. ROSEN : Après un Bachelor of Business de l'Université de Denver, Wade Rosen a obtenu un MBA à l'Instituto de Empresa SL. En mars 2020, il devient le premier actionnaire du Groupe en rachetant, au travers la holding qu'il détient, 10,46% du capital à Ker Ventures, la holding contrôlée par Frédéric Chesnais. Wade Rosen est également Vice-président exécutif de Scientific Life Solutions, Inc., Administrateur de Flagship Biosciences, Inc., Blue suit, Inc., et RDI, Inc. Il est par ailleurs fondateur de plusieurs entreprises technologiques privées basées aux États-Unis. Depuis le 6 avril 2021, il est Président Directeur Général du Groupe.

Frédéric CHESNAIS : Diplômé de l'Institut français des Sciences Politiques de Paris, titulaire d'un diplôme en finances et en droit. Il a commencé sa carrière en tant que conseiller financier et a exercé comme avocat spécialisé dans les fusions et acquisitions. Il a ensuite travaillé pour la banque Lazard de 1995 à 2000. De 2001 à 2007, il a été membre de l'équipe de direction du Groupe Atari, d'abord comme Directeur Général délégué du Groupe et directeur financier du Groupe, puis en tant que Directeur Général d'Atari Interactive. En 2007, il quitte Atari pour créer sa propre société de production de jeux vidéo. En 2013, il est devenu le premier actionnaire du Groupe Atari par l'achat de titres Atari alors détenus par BlueBay. Jusqu'au 6 avril 2021 il était Directeur Général du Groupe Atari, il a quitté ses fonctions d'administrateur en date du 6 juin 2021.

Kelly Bianucci : Après une licence ès sciences en économie et en marketing obtenu à la Stern School of Business de l'Université de New York, Kelly Bianucci a obtenu un MBA à la Kellogg School of Management de la Northwestern University. Kelly Bianucci est fondatrice et Présidente du Child & Family Therapy Center de Denver. Auparavant, elle a dirigé Impresa Financial, une société de services financiers qui aide au financement des entreprises technologiques et Discover Capital, une société de capital-investissement. Elle a été nommée directrice exécutive du Colorado Innovation Network par le gouverneur John Hickenlooper ; elle a également été analyste en marketing de canal chez Take-Two Interactive Software, Inc. et consultante dans le secteur des médias et du divertissement pour Deloitte Consulting LLP.

Alyssa Padia WALLEES : Diplômée de l'Université de Californie du sud, Présidente d'Amplitude Consulting et Vice-Présidente de Publishing MWM Interactive, elle possède une expérience significative dans le domaine des médias. Elle intervient notamment dans le développement et la gestion d'entreprises, les ventes, la promotion des marques, ainsi que la création et la mise en œuvre de campagnes marketing internationales dans les loisirs interactifs. Alyssa Walles est également un mentor pour le compte de la USC Marshall School of Business.

Alexandre ZYNGIER : Diplômé de l'Université de Campinas, au Brésil en génie chimique, titulaire d'un MBA en Finance obtenu à l'université de Chicago, Il a commencé sa carrière comme directeur technique chez Procter & Gamble puis comme consultant pour McKinsey & Co. Il rejoint CRT Capital Group LLC puis Goldman Sachs & Co, puis la Deutsche Bank. De 2009 à 2013, il a occupé les fonctions de gérant de portefeuille pour le compte d'Alden Global Capital. Alex Zyngier est associé fondateur de Batuta Capital Advisors LLC, où il travaille avec un ensemble restreint d'entreprises et d'investisseurs en crédit / actions spécialisé dans des financements spécifiques. Il est également administrateur de EVO Transportation, un opérateur de transport national américain pour le service postal américain ainsi que de COFINA, une société publique de Porto Rico qui émet des obligations d'État et utilise d'autres mécanismes de financement pour payer et refinancer la dette publique de Porto Rico et de Schmitt Industries, Inc holding qui possède des filiales engagées dans diverses activités.

Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe Atari au cours de l'exercice 2020-2021

Membres	Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe Atari
Frédéric Chesnais Nommé le : 15/02/2021 Démission le : 06/06/2021	Directeur Général (France) : Atari SA Directeur Général (Gibraltar) : Atari Chain Ltd Président (Etats-Unis) : Atari US Holdings Inc, Atari Inc, Atari Interactive Inc, Atari Studios Inc, AITD Productions LLC, Cubed Productions LLC, RCTO Productions LLC, Atari connect LLC, Atari Casino LLC, Atari VCS, Atari Hotels Corp, Atari Games Corp. Président (Afrique) : Atari Entertainment Africa Ltd (Maurice), Atari Gaming Ltd (Kenya), Atari Liberia Inc. Atari RDC Eurl, Atari Lifestyle Ltd (Nigeria), Atari Entertainment Ghana Ltd
Wade Rosen Coopté le : 03/04/2020 Ratifié le : 15/02/2021 Expire : AG/comptes 2022	Président du Conseil d'administration Atari SA (France)
Alyssa Padia Walles Renouvelé le : 15/02/2021 Expire : AG/comptes 2023	Administrateur Atari SA (France) Président du Comité des rémunérations Atari SA (France)
Alexandre Zyngier Renouvelé le : 28/09/2018 Expire : AG/comptes 2021	Administrateur Atari SA (France) Membre du Comité d'audit Atari SA (France)
Kelly Bianucci Cooptée le : 03/04/2021 Ratifiée le : 15/02/2021 Expire : AG/comptes 2023	Administrateur Atari SA (France) Président du Comité d'audit, Membre du Comité des rémunérations Atari SA (France)

Le Conseil d'administration en date du 31 mars 2021 prenant acte de la démission de Monsieur Frédéric Chesnais de ses fonctions de Directeur général de Atari SA avec effet au 6 avril 2021 a décidé de le remplacer par Monsieur Wade J. Rosen, Président du Conseil d'administration depuis le 3 avril 2020.

Par ailleurs, Monsieur Frédéric Chesnais a démissionné de sa fonction d'Administrateur de Atari SA en date du 6 juin 2021.

Monsieur Wade Rosen a remplacé Monsieur Frédéric Chesnais dans tous ses mandats à l'exception des filiales africaines en cours de liquidation et de la société Atari Chain pour laquelle Monsieur Frédéric Chesnais conserve sa fonction de Directeur Général.

Principaux mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Atari

Membres	Principaux mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Atari
Frédéric Chesnais	Président Directeur Général Crypto Blockchain Industries SA (France) General Manager : Ker Ventures, LLC (Etats-Unis) OP Productions, LLC (Etats-Unis) Magnet Productions (Etats-Unis) Administrateur (désigné par Atari SA) : Infinity Network Limited (Gibraltar)
Wade Rosen	Vice président exécutif Scientific Life Solutions, Inc (Etats-Unis) Directeur Général LR Interactive (Etats-Unis) - Irata LLC (Etats-Unis) Administrateur Flagship Biosciences, Inc., Bluesuit, Inc. (Etats-Unis) Rosen's Diversified, Inc & filiales (Etats-Unis)
Alyssa Padia Walles	Président : Amplitude Consulting Inc. (Etats-Unis) Vice Président : Publishing MWM Interactive (Etats-Unis)
Alexandre Zyngier	Administrateur Cofina (Puerto Rico) - EVO Transportation - Schmitt Industries, Inc (Etats-Unis) Audioeye Inc. (Etats-Unis) - Applied Minerals Inc. (Etats-Unis) Associé fondateur : Batuta Capital Advisors LLC (Etats-Unis)
Kelly Bianucci	Gérant : Bianucci Enterprise LLC (Etats-Unis) Directeur Général : The Child and family therapy center of Denver (Etats-Unis)

Alexandre Zyngier peut aussi intervenir au travers de la Family Limited Partnership dénommée "HZ Investments", qui au plan juridique est assimilée à la personne juridique de M. Alexandre Zyngier.

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq dernières années et exercés en dehors du Groupe Atari

Membres	Mandats et fonctions expirés exercés en dehors du Groupe Atari
Wade Rosen	Président : Wishlist Rewards, LLC (Etats-Unis) - ThrivePass, Inc (Etats-Unis) Administrateur : Apto, Inc. Nightdive Studios; LLC (Etats-Unis) Collagen Solutions PLC (Ecosse) Connect first, Inc (Etats-Unis) Ziggurat Interactive, Inc. & filiales (Etats-Unis)
Alexandre Zyngier	Président Conseil d'Administration Vertis Communications Inc (Etats-Unis) Administrateur Island One Resorts (Etats-Unis) - Torchlight Energy Ressources Inc (Etats-Unis)
Kelly Bianucci	Président : Impresa Financial Corporation (Etats-Unis) Administrateur : Colorado Innovation Network (Etats-Unis)

Condamnations et liens de parenté

A la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années, aucun des membres des organes d'Administration et de Direction :

- N'a subi de condamnation pour fraude ;
- N'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou, liquidation ou placement d'entreprises sous administration judiciaire ;
- N'a subi d'incrimination mise en cause, ni de sanction publique officielle de la part d'une quelconque autorité statutaire ou réglementaire, y compris des organismes professionnels ;
- N'a été empêché déchu par un tribunal d'agir du droit d'exercer la fonction en qualité de membre d'un organe d'Administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

A la date du présent document, les administrateurs ne sont liés entre eux par aucun lien de parenté.

Conflits d'intérêts potentiel

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs à l'égard de la Société, et leurs intérêts privés de l'un des membres du Conseil d'administration et de la Direction de la Société.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires ou avec des clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des membres du Conseil d'administration ou de la Direction de la société a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale.

Prêts et garanties accordés

Au cours de l'exercice écoulé, aucun prêt ou garantie n'a été accordé ou constitué en faveur des membres du Conseil d'administration ou des organes de direction.

REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

L'Assemblée générale des actionnaires réunie le 15 février 2021 a approuvé la politique de rémunération des mandataires sociaux de la Société conformément aux dispositions de l'article L.22-10-8 du Code de commerce.

Les mandataires sociaux d'Atari sont ses administrateurs, parmi lesquels seul le Directeur Général occupe une fonction dirigeante. Monsieur Wade Rosen, Président du conseil d'administration d'Atari SA n'a perçu aucune rémunération au titre de ce mandat au cours de l'exercice 2020-2021.

LA REMUNERATION DU DIRECTEUR GENERAL AU TITRE DE L'EXERCICE 2020-2021

Le 1er février 2013, Frédéric Chesnais a pris les fonctions de Directeur Général du Groupe et a exercé cumulativement un mandat de Président du conseil d'administration jusqu'au 3 avril 2020.

Rémunération fixe annuelle

- Rémunération en sa qualité de Directeur Général

En 2013, le conseil d'administration avait décidé d'attribuer, au titre des fonctions de Président du conseil d'administration et/ou Directeur Général/CEO, une rémunération mensuelle brute de 1 000 euros pour la société Atari SA, et de 1 000 US\$ pour la société américaine Atari Inc.

Cette rémunération est restée inchangée depuis 2013.

- Rémunération en sa qualité de producteur

Le conseil d'administration du 13 mai 2014, sur recommandation du comité des rémunérations et des nominations, avait décidé d'attribuer une rémunération mensuelle de 46 500 US\$ au titre des fonctions opérationnelles de producteur de jeux exercées par Frédéric Chesnais dans les filiales américaines du Groupe. Ce montant est versé aux Etats-Unis en dollars américains.

Cette rémunération est restée inchangée depuis 2014.

Frédéric Chesnais n'a bénéficié d'aucune indemnité de départ dans le cadre de la cessation de ses fonctions tant en qualité de Directeur Général qu'en sa qualité de producteur de jeux.

Rémunération variable / Options

Le conseil d'administration, sur recommandation du comité des rémunérations et des nominations, a décidé de mettre en place un bonus discrétionnaire annuel à compter du 1er avril 2017, pouvant représenter (sauf cas exceptionnels) entre 50% et 125% de la rémunération fixe annuelle ainsi versée et intégrant les éléments suivants : niveau de chiffre d'affaires, marge d'EBITDA, génération de trésorerie, évolution du cours de bourse, progression du bénéfice net par action récurrent qui permet de prendre en compte tous les éléments du compte de résultat, ainsi que différents critères objectifs liés à l'activité.

Par ailleurs, faisant usage de la délégation décidée par l'Assemblée générale, le conseil d'administration se réserve le droit d'attribuer des options de souscription d'actions dans le cadre d'un plan d'options.

Cette politique de rémunération a été approuvée lors de l'assemblée générale des actionnaires du 15 février 2021.

- **Rémunération variable au titre de l'exercice 2020-2021**

Le conseil d'administration, sur recommandation du comité des rémunérations et des nominations et après validation par le comité d'audit de la conformité des éléments financiers et la mesure des critères de performance, a décidé de ne pas verser de rémunération variable à Monsieur Frédéric Chesnais pour l'exercice 2020-2021.

- **Intéressement versé en Atari Tokens**

Afin d'intéresser à la réussite du projet de l'Atari Token, Frédéric Chesnais et les équipes travaillant sur le projet, le conseil d'administration du 14 juillet 2020 avait décidé l'attribution de 68 millions d'Atari Tokens. En tenant compte des conditions d'attribution de ces tokens, la période allant du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2022 et l'attribution étant soumise à une durée de présence sur la période, 49 millions d'Atari Tokens ont été transférés à Frédéric Chesnais en juin 2021 par suite de son départ. Ces Atari Tokens, évalués au début du projet à 0,005 dollar US, représentent un montant de 246 K\$US.

- **Stock-options attribuées au cours de l'exercice 2020-2021 puis annulées**

Le Conseil d'administration du 14 juillet 2020, faisant usage de la délégation octroyée par l'assemblée générale du 30 septembre 2019, a attribué, au titre de l'élément de motivation à long terme, deux millions options de souscription d'actions de la Société à Frédéric Chesnais.

Ces options de souscription étant soumises au critère du respect d'une année de présence, elles ont été annulées en date du 6 juin 2021 à la démission de Monsieur Frédéric Chesnais de ses fonctions au sein du Groupe Atari.

Rémunération à raison du mandat d'administrateur

Les administrateurs perçoivent une rémunération à raison de leur mandat (anciennement appelée « jetons de présence »). Le montant maximal de l'enveloppe de la rémunération à répartir entre les administrateurs est voté par l'Assemblée générale des actionnaires sur proposition du conseil d'administration au regard des recommandations du comité des nominations et des rémunérations en tenant compte de l'intérêt social

Au titre de l'exercice 2019-2020, le Conseil d'administration avait fixé la rémunération de mandat d'administrateur de Monsieur Frédéric Chesnais à 19 K€ sous réserve du vote par l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020. Ce montant lui a été versé au cours de l'exercice 2020-2021.

Au cours de l'exercice 2020-2021, Monsieur Frédéric Chesnais a démissionné de sa fonction d'administrateur le 3 avril 2020 pour être à nouveau nommé administrateur par l'Assemblée générale du 15 février 2021. Au titre de l'exercice 2020-2021, le Conseil d'administration a fixé la rémunération de mandat d'administrateur de Monsieur Frédéric Chesnais à 2,5 K€ sous réserve du vote par l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021.

Indemnités d'assurances : couverture santé, assurance vie, assurance incapacité - invalidité

Le conseil d'administration du 13 mai 2014 avait également décidé l'allocation d'une indemnité destinée à couvrir les risques santé, décès et incapacité- invalidité pour Monsieur Frédéric Chesnais. Il a ainsi été alloué à ce titre 30 K€ net sur Atari SA et 36 K€ sur les entités américaines.

Le tableau ci-après, conforme à la recommandation Middle Next, intègre, à l'exception de l'intéressement au projet de l'Atari Token rémunéré en Atari Tokens, les rémunérations et les avantages de toutes natures alloués et versés à Monsieur Frédéric Chesnais en lien avec son mandat par la société et par les sociétés contrôlées aux Etats-Unis, au sens de l'article L233-16 du Code de Commerce.

Tableau 1 – Rémunération du Directeur général Monsieur Frédéric Chesnais :

Frédéric Chesnais - DG (Montants en K€)	Exercice 2020-2021				Exercice 2019-2020			
	Montants dus		Montants versés		Montants dus		Montants versés	
	Atari SA	Autres sociétés	Atari SA	Autres sociétés	Atari SA	Autres sociétés	Atari SA	Autres sociétés
Rémunération fixe	12	488	12	483	12	513	12	502
Assurances (1)	30	50	65	122	30	52		
Rémunération variable annuelle			21	278	21	292	19	384
Rémunération au titre du mandat de membre du Conseil (1)	3		19		19	-	20	-
Stock-options								
Attribution d'actions gratuites					-	-	-	-
Avantages en nature								
TOTAL	45	538	117	884	82	858	51	886

(1) Les montants indiqués sont les montants nets de charges sociales et prélèvement d'impôt.

Frédéric Chesnais paie lui-même aux Etats-Unis tous ses frais de couverture sociale, retraite et autres cotisations, montants qui lui sont versés par les sociétés américaines.

LA REMUNERATION DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL AU TITRE DE L'EXERCICE 2021-2022

Depuis le 6 avril 2021, Monsieur Wade Rosen a pris les fonctions de Directeur Général du Groupe qu'il exerce cumulativement avec son mandat de Président du conseil d'administration qu'il occupe depuis le 3 avril 2020.

Rémunération fixe annuelle

- Rémunération en sa qualité de Président-Directeur Général

Le conseil d'administration du 15 octobre 2021, sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations, décidé d'attribuer, au titre des fonctions de Président du conseil d'administration, une rémunération mensuelle brute de 5 000 euros brute par mois pour la société Atari SA.

- Rémunération en sa qualité de producteur

Ce même conseil a également décidé d'attribuer à Monsieur Wade Rosen, au titre des fonctions opérationnelles de producteur de jeux exercées dans les filiales américaines, exercées précédemment par Monsieur Frédéric Chesnais, une rémunération mensuelle de 46 500 US\$. Ce montant est versé aux Etats-Unis en dollars américains.

Wade Rosen ne bénéficie d'aucune indemnité de départ en cas de cessation de ses fonctions tant en qualité de Président Directeur Général et de qu'en sa qualité de producteur de jeux.

Rémunération variable / Attribution d'actions gratuites

Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations, a décidé, sous réserve du vote par l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021, d'attribuer d'un maximum d'un million d'actions gratuites au titre de l'élément de motivation à long terme.

600.000 actions gratuites seront définitivement acquises un an après leur attribution, avec un engagement de conservation d'un an supplémentaire et jusqu'à 400.000 actions gratuites pourront être acquises en fonction de l'atteinte des objectifs suivants : un résultat opérationnel courant des entités américaines positif, l'absence de dettes fournisseurs à plus de 90 jours, la réussite de la levée d'un montant minimum de 3 millions US\$ pour un fonds de production de jeux vidéo et le renouvellement du contrat de licence RollerCoaster Tycoon.

LA REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS AU TITRE DE L'EXERCICE 2020-2021

Rémunération à raison d'un contrat de travail

Monsieur Alexandre Zyngier bénéficie d'un contrat de travail aux Etats-Unis avec Atari Inc depuis le 1^{er} septembre 2014 pour l'exercice des fonctions de « Project Manager ». A ce titre, il perçoit une rémunération annuelle de 30K\$.

Rémunération à raison du mandat d'administrateur

Les administrateurs perçoivent une rémunération à raison de leur mandat (anciennement appelée « jetons de présence »). Le montant maximal de l'enveloppe de la rémunération à répartir entre les administrateurs est voté par l'Assemblée générale des actionnaires sur proposition du conseil d'administration au regard des recommandations du Comité des nominations et des rémunérations en tenant compte de l'intérêt social

Au titre de l'exercice 2020-2021, le Conseil d'administration a fixé, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021, le montant net de cette enveloppe de rémunération à 120 K€ répartie comme suit : 20 K€ en rémunération du mandat d'administrateur et 10K€ en rémunération de la fonction de membre d'un comité (comité d'audit et/ou comité des rémunérations).

Le tableau ci-après, conforme à la recommandation Middle Next, reprend, à l'exception de l'intéressement au projet de l'Atari Token rémunéré en Atari Tokens, les rémunérations des administrateurs allouées et versées par personne au cours des deux derniers exercices :

Tableau 2.1 – Rémunérations nettes allouées aux mandataires sociaux non dirigeants :

Montants nets alloués en K€	Exercice 2020-2021		Exercice 2019-2020	
	Jetons de présence	Autres rémunérations	Jetons de présence	Autres rémunérations
Wade Rosen	30	-		-
Kelly Bianucci	30			
Alyssa Padia Walles	30	-	30	-
Alexandre Zyngier	30	26	30	27
Isabelle Andres	NA	NA	27	-
Erick Euvrard	NA	NA	38	-
TOTAL	120	26	125	27

Tableau 2.2 – Rémunérations nettes versées aux mandataires sociaux non dirigeants :

Montants nets versés en K€	Exercice 2020-2021		Exercice 2019-2020	
	Jetons de présence	Autres rémunérations	Jetons de présence	Autres rémunérations
Wade Rosen		-		-
Kelly Bianucci				
Alyssa Padia Walles	30	-	20	-
Alexandre Zyngier	30	26	21	27
Isabelle Andres	27		22	-
Erick Euvrard	38		23	-
TOTAL	125	26	86	27

Intéressement versé en Atari Tokens

Afin d'intéresser à la réussite du projet de l'Atari Token, les administrateurs et les équipes travaillant sur le projet, le conseil d'administration du 14 juillet 2020 a attribué 9,5 millions d'Atari Tokens à chacun des quatre membres du conseil d'administration : Wade Rosen, Alyssa Padia Walles, Kelly

Bianucci, Alexandre Zyngier. Ces Atari Tokens, évalués au début du projet à 0,005 dollar US, représente un montant de 47,6 K\$US par administrateur. La période d'acquisition des Atari Tokens est étalée sur la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2022 et l'attribution est soumise à une durée de présence sur la période d'allocation.

LA REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS AU TITRE DE L'EXERCICE 2021-2022

Rémunération à raison d'un contrat de travail

Monsieur Alexandre Zyngier bénéficie d'un contrat de travail aux Etats-Unis avec Atari Inc depuis le 1^{er} septembre 2014 pour l'exercice des fonctions de « Project Manager ». A ce titre, il perçoit une rémunération annuelle de 30K\$.

Rémunération à raison du mandat d'administrateur

Les administrateurs perçoivent une rémunération à raison de leur mandat. Le montant maximal de l'enveloppe de la rémunération à répartir entre les administrateurs est voté par l'Assemblée générale des actionnaires sur proposition du conseil d'administration au regard des recommandations du Comité des nominations et des rémunérations en tenant compte de l'intérêt social

Au titre de l'exercice 2021-2022, le Conseil d'administration a fixé, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale, le montant net de cette enveloppe de rémunération à 120 K€ répartie comme suit : 20 K€ en rémunération du mandat d'administrateur et 10K€ en rémunération de la fonction de membre d'un comité (comité d'audit et/ou comité des rémunérations).

RATIO D'EQUITE

Les paragraphes 6° et 7° du I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce, requièrent l'indication des ratios entre le niveau de la rémunération du Directeur général et, d'une part, la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la Société autres que les mandataires sociaux, ainsi que l'évolution annuelle de la rémunération du Directeur général, de la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés de la Société, autres que les dirigeants et des ratios susmentionnés, au cours des cinq derniers exercices.

En raison du faible effectif de la Société, de son évolution, du taux de rotation de l'emploi, la rémunération médiane des salariés ne peut être calculée valablement.

La rémunération du Directeur général retenue pour les besoins du tableau ci-dessous comprend l'ensemble des éléments de rémunération fixe, variable, exceptionnelle et rémunération d'administrateur, hors indemnités d'assurance, versés au cours des cinq derniers exercices à Monsieur Frédéric Chesnais au titre de son mandat social en tant que Président-Directeur général jusqu'au 3 avril 2020 puis Directeur général de la Société jusqu'au 6 avril 2021.

Evolution du ratio d'équité avec la rémunération moyenne des salariés sur la période 2016-2021

Directeur général	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2016-2021 (moyenne)
Rémunération versée	40 571	57 061	65 712	56 813	60 287	56 089
<i>Evolution en %</i>		41%	15%	-14%	6%	12%
Rémunération moyenne des salariés	124 909	132 735	156 337	137 113	133 565	136 932
<i>Evolution en %</i>		6%	18%	-12%	-3%	2%
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5	0,4

Conformément à la loi, le périmètre retenu des salariés pour le calcul du dénominateur des ratios d'équité est celui de Atari SA dont l'effectif est essentiellement constitué de directeurs.

Du fait des disparités de salaires entre les différents pays dans lequel le Groupe est implanté, le périmètre retenu est celui de Atari SA dont l'effectif est essentiellement constitué de directeurs.

Pour le calcul du ratio d'équité a été pris en compte au numérateur, en raison des disparités de salaires entre les différents pays dans lequel le Groupe est implanté, la rémunération de Monsieur Frédéric Chesnais pour les cinq derniers exercices est celle relative à son mandat social dans Atari SA, à l'exclusion de toute autre rémunération au sein d'une filiale du Groupe, notamment au titre de ses activités opérationnelles sur les filiales américaines.

L'EQUIPE DE DIRECTION

A la date du présent document, l'équipe de direction est composée comme suit :

- Wade Rosen – Président Directeur Général
- Philippe Mularski – Directeur Financier
- Jean-Marcel Nicolai – *Chief Operating Officer* de la division jeux
- Michael Arzt - *Chief Operating Officer* de la division Atari VCS et objets connectés
- Manfred Mantshev – Directeur division Blockchain

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conventions réglementées

En application de l'article L. 225-37-4, 2°, du Code de commerce, le rapport sur le gouvernement d'entreprise doit mentionner, sauf en cas de conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L. 233-3.

Les conventions réglementées intervenues ou continuées au cours de l'exercice sont décrites dans le rapport spécial des commissaires aux comptes, figurant au paragraphe 16 du présent document, établi conformément aux dispositions de l'article L.225-40 du Code de Commerce. Entre le 1er avril 2020 et la date du présent Document d'Enregistrement Universel, les conventions suivantes ont été conclues :

- Contrat de prestations de services et de licence de marque entre Atari SA et Atari Chain Ltd par lequel Atari Chain rémunère Atari SA à hauteur de 35% du produit des ventes d'Atari Tokens, 25% au titre des prestations de services et 10% au titre de la licence de marque. Contrat en date du 27 février 2020, complété par un contrat en date du 1^{er} mars 2020.
- Contrat de prêt de 2,1 millions de dollar US octroyé par la société Irata LLC, société contrôlée par Wade Rosen, à Atari SA, rémunéré au taux de 8% pour ne pas obérer la situation de trésorerie du Groupe dans le cadre de ses besoins en approvisionnement de composants pour l'Atari VCS. Ce prêt a été consenti en 3 tranches : une première tranche de 600 000 USD en date du 25 juin 2021, une seconde tranche de 100 000 USD en date du 14 juillet 2021 et une troisième tranche de 1 400 000 USD en date du 4 octobre 2021. Ce prêt peut être remboursé par conversion en titres de la société.

Conventions courantes

Conformément l'article L. 22-10-12 du Code de commerce, une procédure d'évaluation des conventions passées par Atari SA portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales est suivie par le Conseil d'administration. Le caractère courant et les conditions normales répondent aux critères suivants :

- les opérations courantes portent sur des opérations conclues dans le cadre de l'activité de la Société en tenant compte des pratiques usuelles des sociétés placées dans une situation similaire,
- les conditions sont considérées comme normales si elles sont semblables à celles qui se pratiquent habituellement pour des opérations du même type ou à celles usuellement pratiquées par la Société dans ses rapports avec les tiers.

L'appréciation de ces critères est faite au cas par cas par la Conseil d'administration en lien avec la direction financière au moins une fois par an et lors de toute modification, renouvellement, reconduction ou résiliation d'une telle convention

TABLEAU DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE ET DE LEUR UTILISATION

Nature de la délégation	Date de l'AG Référence de la résolution	Durée Terme	Montant nominal maximal d'augmentation de capital (€)	Utilisation au cours de la période écoulée
Attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société	30 Sept. 2019	38 mois	10% du capital de la Société	Utilisée
	Résolution 22	30 Nov. 2022		
Autorisation consentie au Conseil d'administration, en vue de fixer le prix d'émission des actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital en cas de suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite annuelle de 10 % du capital	30 Sept. 2019	38 mois	10% du capital de la Société	Utilisée
	Résolution 23	30 Nov. 2022		
Emission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre visée au paragraphe II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	30 Sept. 2019	26 mois	20% du capital de la Société	Utilisée
	Résolution 24	30 Nov. 2021		
Réduction du capital social par annulation d'actions acquises dans le cadre d'un programme de rachat	15 Février 2021	18 mois	10% du capital de la Société	Non utilisée
	Résolution 14	15 Août 2022		
Emission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	15 Février 2021	26 mois	30.000.000€	Non utilisée
	Résolution 15	15 Avril 2023		
Emission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public.	15 Février 2021	26 mois	30.000.000€	Non utilisée
	Résolution 16	15 Avril 2023		
Emission de valeurs mobilières de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise.	15 Février 2021	26 mois	5.000.000€	Non utilisée
	Résolution 17	15 Avril 2023		
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas de demande excédentaire lors de la réalisation d'une émission de valeurs mobilières visées aux résolutions 15, 16 et 17 dans la limite de 15% de l'émission initiale.	15 Février 2021	26 mois	Option de sur allocation limitée à 15% de l'émission initiale.	Non utilisée
	Résolution 18	15 Avril 2023		
Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société, en dehors d'une OPE	15 Février 2021	26 mois	10% du capital de la Société	Non utilisée
	Résolution 19	15 Avril 2023		
Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société, dans le cadre d'une OPE	15 Février 2021	26 mois	50.000.000€	Non utilisée
	Résolution 20	15 Avril 2023		

Nature de la délégation	Date de l'AG Référence de la résolution	Durée Terme	Montant nominal maximal d'augmentation de capital (€)	Utilisation au cours de la période écoulée
Attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société	15 Février 2021	38 mois	10% du capital de la Société	Non utilisée
	Résolution 21	15 Avril 2024		
Autorisation consentie au Conseil d'administration, en vue de fixer le prix d'émission des actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital en cas de suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite annuelle de 10 % du capital	15 Février 2021	38 mois	10% du capital de la Société	Non utilisée
	Résolution 22	15 Avril 2024		
Emission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre visée au paragraphe II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	15 Février 2021	26 mois	20% du capital de la Société	Non utilisée
	Résolution 23	15 Avril 2023		
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou autres dont la capitalisation serait admise	15 Février 2021	26 mois	-	Non utilisée
	Résolution 25	15 Avril 2023		

ACTIONNARIAT

REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Au 31 mars 2021, le capital souscrit et entièrement libéré de la Société s'élevait à la somme de 2.986.802,49 euros divisé en 298.680.249 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro, entièrement souscrites et libérées.

A la connaissance de la Société, au 31 mars 2021, la répartition du capital et des droits de vote s'établit de la façon suivante :

Actionnaires	31 mars 2021					
	Actions	% capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% droits de vote exerçables en AG
Irata LLC (1)	50 509 252	16,91%	50 509 252	16,90%	50 509 252	16,91%
Ker Ventures, LLC (2)	24 757 755	8,29%	24 757 755	8,29%	24 757 755	8,29%
Mr Alexandre Zyngier	3 531 982	1,18%	3 531 982	1,18%	3 531 982	1,18%
Actions auto-détenues	49 835	0,02%	49 835	0,02%	0	0,00%
Public (3)	219 831 425	73,60%	219 950 215	73,61%	219 950 215	73,62%
Total	298 680 249	100,00%	298 799 039	100,00%	298 749 204	100,00%

(1) Irata LLC est la société holding détenue par Wade Rosen, Président du Conseil d'administration de la Société au 31 mars 2021.

(2) Ker Ventures LLC est la société holding détenue par Frédéric Chesnais, Directeur Général de la Société au 31 mars 2021.

(3) 118 790 actions comportent un droit de vote double.

A la connaissance de la Société, au 30 septembre 2021, après la démission de Frédéric Chesnais de son mandat de Directeur Général, la répartition du capital et des droits de vote s'établit de la façon suivante :

Actionnaires	30 septembre 2021					
	Actions	% capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% droits de vote exerçables en AG
Irata LLC (1)	50 509 252	16,50%	50 509 252	16,50%	50 509 252	16,50%
Mr Alexandre Zyngier	3 779 778	1,24%	3 779 778	1,23%	3 779 778	1,23%
Actions auto-détenues	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Public (2)	251 738 399	82,26%	251 857 189	82,27%	251 857 189	82,27%
Total	306 027 429	100,00%	306 146 219	100,00%	306 146 219	100,00%

(1) Irata LLC est la société holding détenue par Wade Rosen, PDG de la Société au 30 septembre 2021.

(2) 118 790 actions comportent un droit de vote double.

A la connaissance de la Société, au 31 mars 2020, la répartition du capital et des droits de vote s'établissait de la façon suivante :

Actionnaires	31 mars 2020					
	Actions	% capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% droits de vote exerçables en AG
Wade J Rosen Revocable Trust	28 000 000	10,46%	28 000 000	10,45%	28 000 000	10,46%
Ker Ventures, LLC (1)	20 065 781	7,49%	20 065 781	7,49%	20 065 781	7,50%
Mr Alexandre Zyngier	9 951 540	3,72%	9 951 540	3,71%	9 951 540	3,72%
Actions auto-détenues	279 589	0,10%	279 589	0,10%	0	0,00%
Public (2)	209 485 140	78,23%	209 603 930	78,24%	209 603 930	78,32%
Total	267 782 050	100,00%	267 900 840	100,00%	267 621 251	100,00%

(1) Ker Ventures est la société holding détenue par Frédéric Chesnais, PDG de la Société au 31 mars 2020

(2) 118 790 actions comportent un droit de vote double.

Les actions peuvent bénéficier d'un droit de vote double, en raison d'une détention nominative d'au moins 2 ans. Au 31 mars 2021, à la connaissance de la Société, 118 790 actions bénéficient de droit de vote double.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5 % ou plus du capital émis ou des droits de vote disponibles de la société.

MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE DANS LA DÉTENTION DU CAPITAL

OPERATIONS SUR LE CAPITAL

Au cours du mois d'avril 2020, la Société a été informée :

- du rachat sur le marché de 8 603 002 actions par Wade J. Rosen Revocable Trust ;
- du rachat auprès de Monsieur Alex Zyngier de 2 140 755 actions par Ker Ventures LLC.

Au cours de l'exercice, la société a émis :

- 18.163.337 actions dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée dans le cadre d'un placement privé (décembre 2020) ;
- 1.767.409 actions suite à l'exercice des BSA détenus par Ker Ventures LLC ;
- 8.908.810 actions suite à l'exercice de stock-options par Frédéric Chesnais ;
- 2.058.643 actions suite à l'exercice de stock-options par des employés du Groupe Atari.

FRANCHISSEMENTS DE SEUIL

En application des dispositions des statuts, toute personne, agissant seule ou de concert, venant à détenir ou cessant de détenir, directement ou indirectement, 2% au moins du capital ou des droits de vote de la Société, ou un quelconque multiple de ce pourcentage est tenue d'informer celle-ci.

En date du 7 avril 2020, la Société a été informée du franchissement de seuil à la hausse de 16% par Wade J Rosen Revocable Trust.

En date du 30 septembre 2020, la Société a été informée du transfert des actions détenue par Wade J Rosen Revocable Trust à la société LR Interactive Holdings LLC détenue par Wade Rosen.

En date du 3 février 2021, la Société a été informée du transfert des actions détenue par la société LR Interactive Holdings LLC à la société Irata LLC détenue par Wade Rosen.

MODIFICATIONS INTERVENUES DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE DANS LA DÉTENTION DU CAPITAL

OPERATIONS SUR LE CAPITAL

Depuis la clôture de l'exercice, la société a émis :

- 1.051.029 actions suite à l'exercice des BSA détenus par HZ Investments (représenté par Alexandre Zyngier, Administrateur de Atari SA) ;
- 4.612.000 actions suite à l'exercice de stock-options par Frédéric Chesnais ;
- 1.684.151 actions suite à l'exercice de stock-options par des employés du Groupe Atari.

FRANCHISSEMENTS DE SEUIL

En date du 4 août 2021, la Société a été informée du franchissement de seuil à la baisse de 4% par Frédéric Chesnais directement en nom propre et indirectement à travers la société Ker Ventures LLC détenue par Frédéric Chesnais.

Il en ressort, qu'à la connaissance de la Société, au 30 septembre 2021, la répartition du capital et des droits de vote s'établit de la façon suivante :

Actionnaires	30 septembre 2021					
	Actions	% capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% droits de vote exerçables en AG
Irata LLC (1)	50 509 252	16,50%	50 509 252	16,50%	50 509 252	16,50%
Mr Alexandre Zyngier	3 779 778	1,24%	3 779 778	1,23%	3 779 778	1,23%
Actions auto-détenues	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Public (2)	251 738 399	82,26%	251 857 189	82,27%	251 857 189	82,27%
Total	306 027 429	100,00%	306 146 219	100,00%	306 146 219	100,00%

(1) Irata LLC est la société holding détenue par Wade Rosen, PDG de la Société.

(2) 118 790 actions comportent un droit de vote double.

Le Conseil d'administration d'ATARI SA